

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

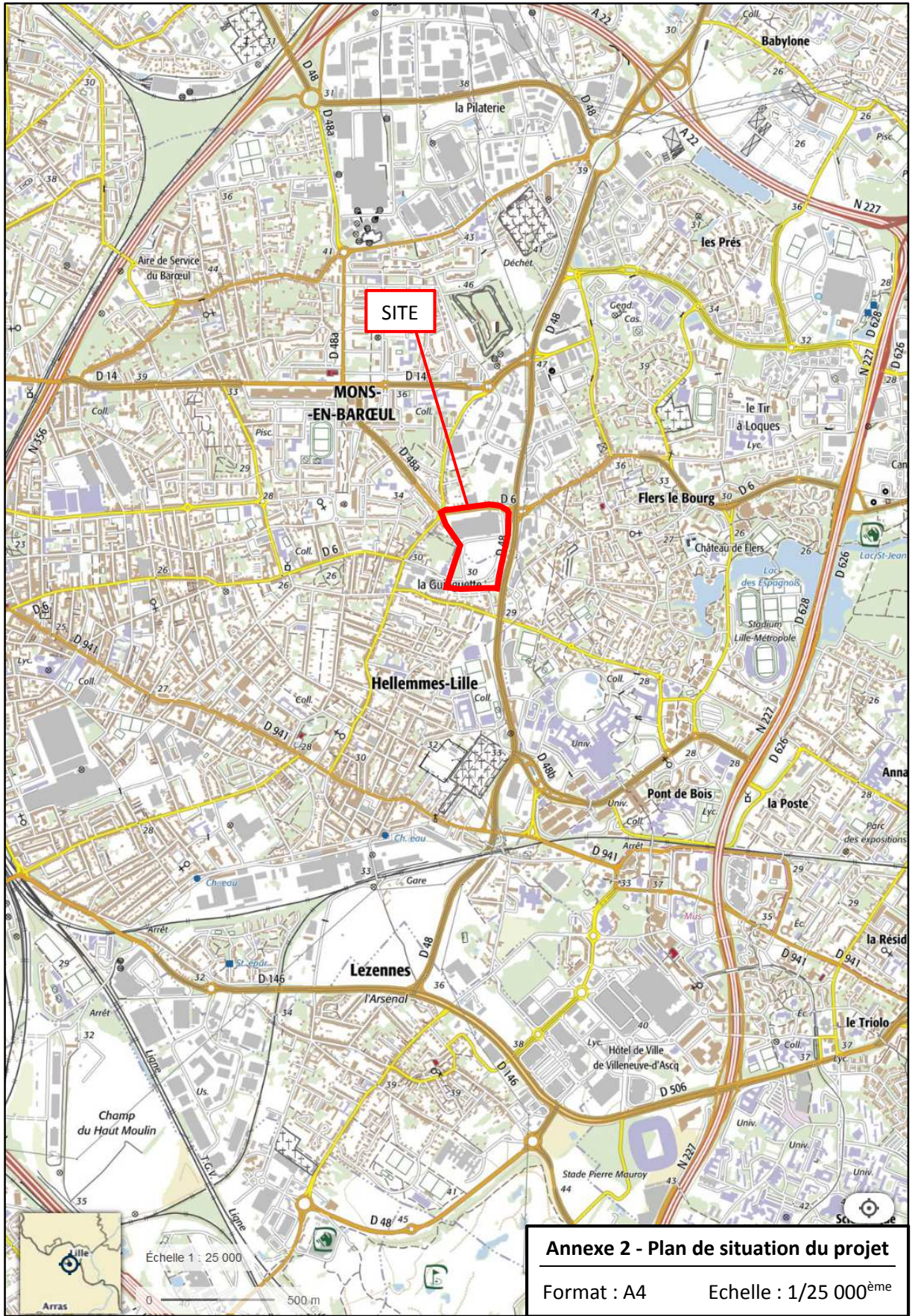
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



Annexe 2 - Plan de situation du projet

Format : A4

Echelle : 1/25 000^{ème}

Photo 1 – juin 2015

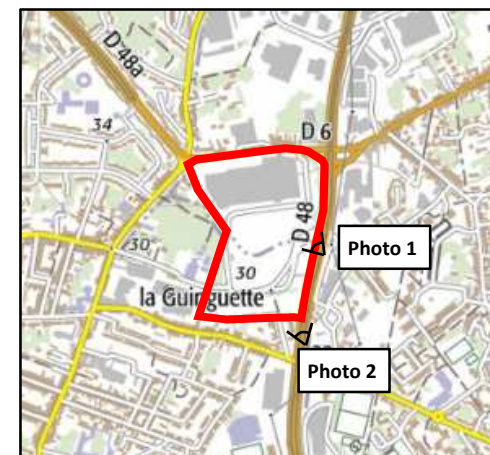


Photo 2 – juin 2015



Annexe 3 – Photographies de la zone d'implantation



Annexe 4 - Plan de masse du projet d'extension de la galerie commerciale



Transports en commun

- Desserte actuelle

Le centre commercial CORA Flers est connecté au réseau Transpole, réseau de transports en commun de la métropole lilloise.

L'arrêt de bus le plus proche est situé à environ 200 mètres du centre commercial, dans la rue Jules Guesde. Il s'agit de l'arrêt « Boulevard de l'Ouest » de la Corolle, ligne desservant la première couronne de Lille et dont le point de départ/terminus est l'arrêt « Villeneuve d'Ascq Hôtel de Ville ».

L'arrêt de bus « Coty » est situé à environ 250 mètres du centre commercial, dans l'avenue René Coty. Il est également desservi par la Corolle ainsi que par la ligne 57 reliant Lesquin « Verdun » à Mons-en-Barœul « Fort de Mons ».

Voici ci-dessous la fréquence de passage des transports à chaque arrêt :

Ligne Corolle 1 / Corolle 2					
Sens		CO1 Vers Villeneuve d'Ascq Hôtel de Ville		CO2 Depuis Villeneuve d'Ascq Hôtel de Ville	
Tranche horaire	en semaine	6:34	22:52	5:54	22:09
	le samedi	6:25	23:04	5:50	22:10
	le dimanche	-	-	-	-
Fréquence moyenne	en semaine	0:21		0:20	
	le samedi	0:24		0:25	
	le dimanche	-		-	

Ligne 57					
Sens		Fort de Mons - Verdun		Verdun - Fort de Mons	
Tranche horaire	en semaine	5:34	21:54	5:50	22:30
	le samedi	5:34	21:54	5:48	22:27
	le dimanche	8:04	21:34	8:40	22:07
Fréquence moyenne	en semaine	0:13		0:13	
	le samedi	0:14		0:14	
	le dimanche	0:28		0:28	

- Desserte future

Sans objet.

Transports alternatifs (desserte cycliste et piétonne)

- Desserte actuelle

A pied :

L'environnement du centre commercial étant très urbanisé et correctement aménagé, les piétons peuvent facilement accéder au centre commercial depuis n'importe quel lieu de la zone de proximité du projet.

Le site propose plusieurs accès depuis les rues limitrophes, ce qui favorise également une circulation optimale vers les commerces avoisinants du boulevard de l'Ouest et de la rue Jules Guesde (cf. ci-dessous).



Accès depuis le Boulevard de l'Ouest

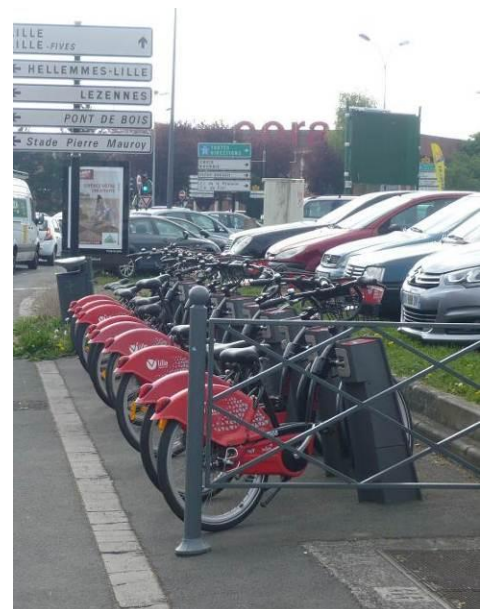


Accès depuis la rue Jules Guesde

En vélo :

Le boulevard de l'Ouest (voie d'accès principale du projet) est aménagé de pistes et bandes cyclables dans les deux sens de circulation.

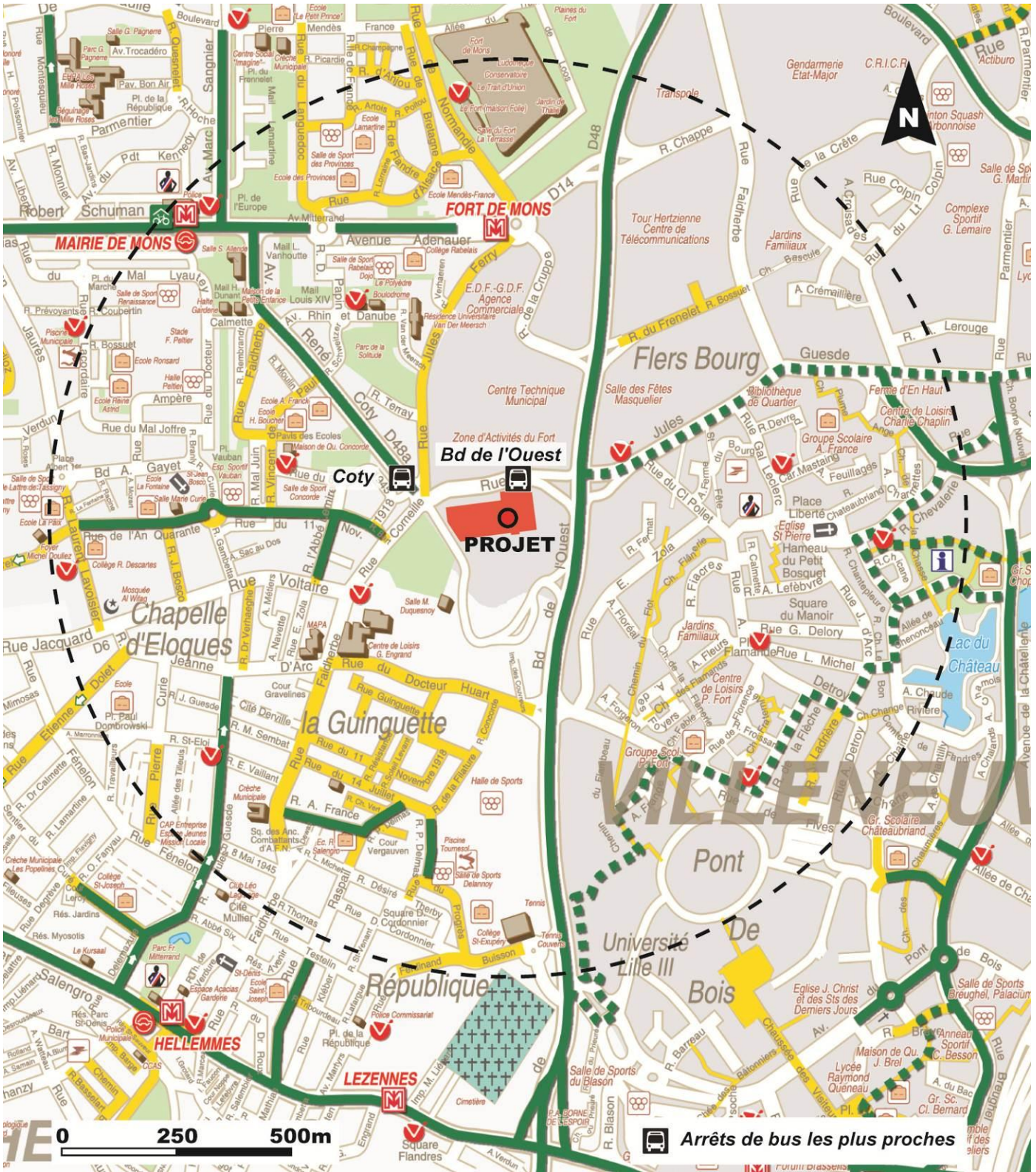
Les aménagements présents dans les quartiers voisins facilitent également la venue des cyclistes à CORA. Une station V'Lille est implantée dans la rue Jules Guesde, à environ 300 mètres du centre commercial (cf. carte page suivante).



- Desserte future

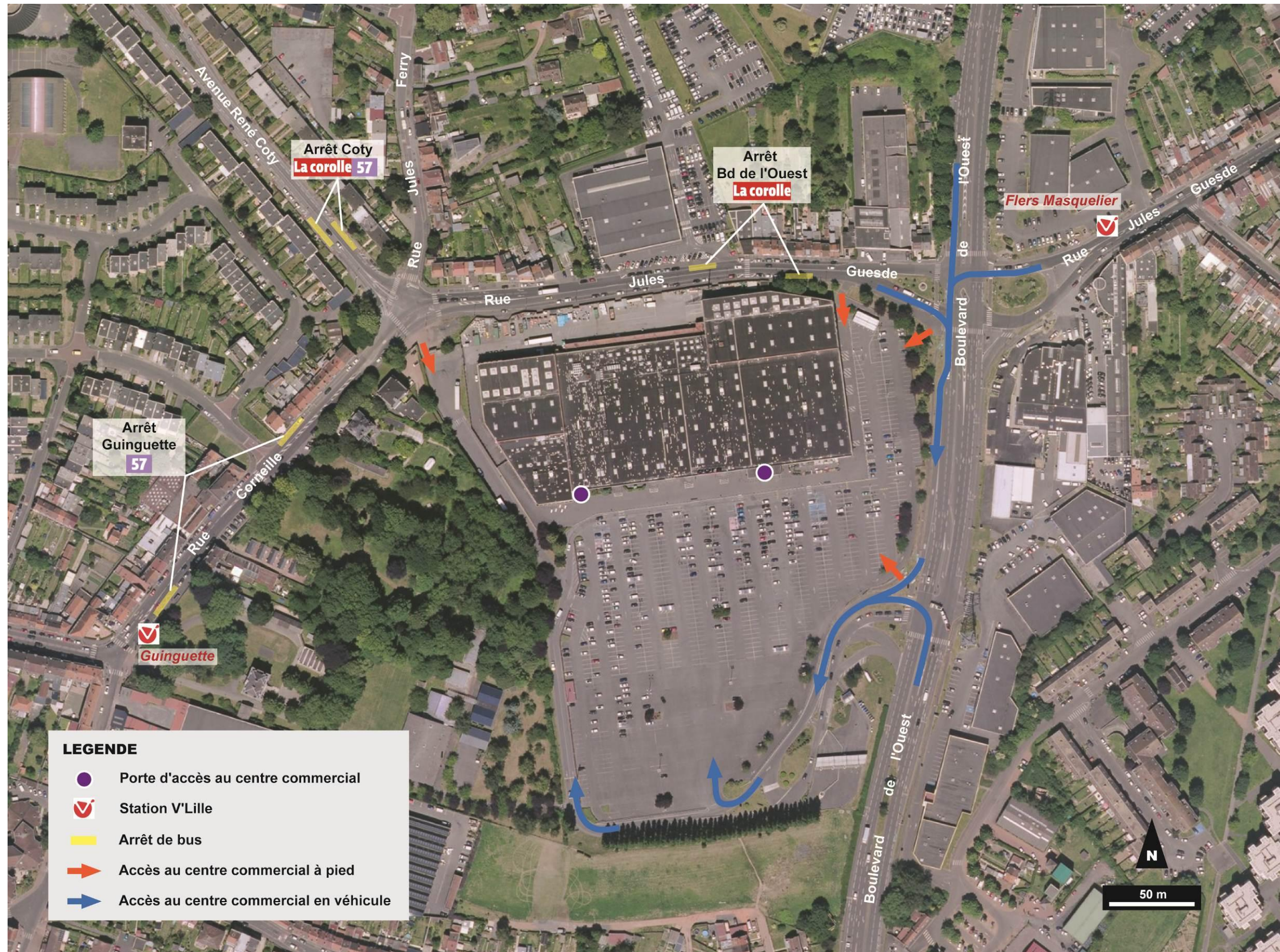
Le centre commercial restera accessible par les mêmes rues piétonnes et voies cyclables.

DESSERTE DU SITE EN TRANSPORTS EN COMMUN ET ALTERNATIFS



<p>itinéraires cyclables</p> <ul style="list-style-type: none"> — piste, bande ou couloir bus+vélós, chaudiou* — voie verte ou chemin cyclable - - - itinéraire conseillé — rue à circulation apaisée → double sens cyclable** 	<p>stationnements & services vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> maison V'llile abris vélo sécurisés*** station V'llile 	<p>se déplacer sans sa voiture</p> <ul style="list-style-type: none"> gare, arrêt de train station de métro, de tramway station auto libre service parking relais
--	--	--

Desserte et accès immédiats actuels du centre commercial par véhicule, transports en commun et modes doux



4. Evolution des impacts sur l'environnement

Ce chapitre a pour objectif de présenter les évolutions des impacts des activités du site entre la situation actuelle et la situation projetée.

Le projet n'entraînera aucune modification de la station-service et du drive. Ces installations ne sont donc pas étudiées dans la présente analyse.

4.1. Impacts sur le paysage

4.1.1. Situation actuelle

Le centre commercial actuel est principalement réalisé en brique et poteaux béton, avec un traitement spécifique des entrées (avents vitrés). L'architecture est vieillissante et s'accompagne d'une large étendue de parking imperméable.

Le centre commercial est situé en zone urbaine : il est entouré d'habitations, de bâtiments commerciaux et d'espaces verts.

4.1.2. Situation projetée

Dans le cadre du projet d'extension, la façade sud sera décalée : celle-ci sera constituée d'une double peau avec des surfaces courbées.

Sur les autres, façades, le projet prévoit d'ajouter des éléments en double-peau courbés et enveloppants qui rappelleront la façade principale.

Hormis la requalification des façades, il est par ailleurs prévu de remanier entièrement le parking, avec notamment l'ajout de nombreux éléments végétaux (ilots de végétation, arbres isolés, esplanade végétalisée, corridors piétons sécurisés et végétalisés) pour effacer l'effet minéral du parking aujourd'hui essentiellement goudronné. Au total, plus de 600 arbres supplémentaires seront plantés.

En conclusion, le projet aura un impact global positif sur l'impact paysager du site.

4.2. Impact sur le milieu naturel

Le projet est prévu dans son intégralité dans l'enceinte déjà viabilisée du centre commercial. Il n'est pas prévu de nouvelles imperméabilisations.

Le projet n'est donc pas susceptible d'impacter le milieu naturel.

4.3. Impacts sur la consommation d'eau

4.3.1. Situation actuelle

Le site est alimenté en eau potable via le réseau public. Dans le magasin, l'eau potable est essentiellement utilisée pour alimenter les laboratoires de préparation alimentaire. Dans la galerie commerciale, l'eau est utilisée pour la cafétéria, pour les sanitaires et lavabos.

L'eau potable est également utilisée au niveau de l'installation de sprinklage (remplissage des réserves sprinklers et tests de fonctionnement du réseau de sprinklage).

4.3.2. Situation projetée

Le projet d'extension de la galerie marchande n'impactera pas la consommation d'eau du magasin et de la cafétéria, ni celle de la station-service.

Le projet impliquera une modification du réseau de sprinklage. Il ne sera toutefois pas nécessaire de modifier la station de sprinklage (pompes et réserve d'eau).

Des lavabos et sanitaires supplémentaires seront installés dans les nouvelles boutiques. La présence de nouvelles boutiques entraînera donc une augmentation de la consommation d'eau pour les usages sanitaires.

Les nouveaux espaces plantés feront l'objet d'un paillage afin d'éviter le dessèchement de la terre. Les espèces végétales seront choisies de façon à limiter les besoins en eau.

Des relevés mensuels de la consommation d'eau permettront de suivre les évolutions des consommations et de permettre d'agir en vue de leur réduction.

En conclusion, l'augmentation de la consommation d'eau du site à l'issue du projet sera faible.

4.4. Impacts sur les rejets aqueux

4.4.1. Eaux usées

4.4.1.1. Situation actuelle

Dans la situation actuelle, les eaux usées du site comprennent :

- les eaux usées domestiques : sanitaires, lavabos, douches... : elles sont rejetées dans le réseau des eaux usées du site sans prétraitement ;
- les eaux de cuisine de la cafétéria (préparation, vaisselle, nettoyage) : elles sont prétraitées dans un bac à graisse puis rejetées dans le réseau des eaux usées du site ;
- les eaux issues de la préparation des produits frais et du lavage des sols des laboratoires (boucherie, poissonnerie, traiteur, boulangerie et pâtisserie) : elles sont prétraitées dans un bac à graisse puis rejetées dans le réseau des eaux usées du site ;
- les eaux issues des tests du réseau de sprinklage.

L'ensemble des eaux usées sont collectées dans le réseau du site et sont ensuite rejetées vers le réseau public de collecte des eaux usées. Un courrier a été transmis au site par le gestionnaire du

réseau d'assainissement lui indiquant qu'il n'était pas nécessaire qu'il dispose d'une autorisation pour ses rejets dans le réseau.

4.4.1.2. Situation projetée

Le projet ne modifiera pas les rejets de la cafétéria et des laboratoires de préparation alimentaire de l'hypermarché.

Les rejets supplémentaires seront liés aux lavabos et sanitaires des nouvelles boutiques. Ces rejets ne nécessiteront pas de prétraitement avant leur rejet dans le réseau d'assainissement du site.

Le projet Les modifications des caractéristiques des eaux usées du site (quantité et qualité) à l'issue du projet seront donc faibles.

4.4.2. Eaux pluviales

4.4.2.1. Situation actuelle

Dans la situation actuelle, les eaux pluviales des toitures et des voiries sont collectées dans le réseau de collecte des eaux pluviales du site. Les eaux de voiries font l'objet d'un prétraitement dans un séparateur d'hydrocarbures puis sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux pluviales.

4.4.2.2. Evolution du volume d'eaux pluviales

Le projet ne prévoit pas d'imperméabilisations supplémentaires. L'extension sera réalisée sur des espaces déjà imperméabilisés (parking et voirie). Par ailleurs, la restructuration du parking s'accompagnera de l'implantation de nouveaux aménagements paysagers (la surface des espaces verts passera de 20 725 m² à 22 248 m²), ainsi que de la création de places de stationnement perméables (135 places, soit environ 1 687 m²). Enfin, une partie de la toiture de l'extension sera végétalisée (environ 1 096 m²). Ces différents éléments contribueront à réduire la part des eaux pluviales rejetées vers le réseau de collecte des eaux pluviales.

Afin de tenir compte des évolutions réglementaires, il est par ailleurs prévu l'aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales de la toiture de l'extension. Le principe retenu est celui d'un bassin de tamponnement de 154 m³, avec un débit de fuite de 2 L/s/ha vers le réseau pluvial existant (soit un débit de fuite de 1 L/s, la toiture de l'extension représentant environ 3 530 m²).

Les justifications du dimensionnement de cet ouvrage sont présentées dans la notice VRD et traitement des eaux pluviales, qui est fournie en annexe 3.

Ainsi, le projet aura un impact global positif sur la gestion des eaux pluviales.

4.5. Impacts sur le sol et le sous-sol

Le projet n'impliquera pas de modification de l'imperméabilisation des sols. Les nouvelles surfaces commerciales ne seront pas occupées par des activités présentant un risque de pollution des sols.

Le projet n'est donc pas susceptible d'impacter le sol et le sous-sol.

4.6. Impacts sur les rejets atmosphériques

4.6.1. Situation actuelle

Dans la situation actuelle, le centre commercial émet des rejets atmosphériques au niveau de la chaudière à gaz (en période de chauffe) et des motopompes (lors des essais hebdomadaires).

4.6.2. Situation projetée

Le projet ne modifiera ni les installations de chauffage au gaz, ni les motopompes sprinklers.

Le projet d'extension de la galerie n'aura pas d'impact sur les rejets atmosphériques du site.

4.7. Impacts sur les émissions d'odeurs

4.7.1. Situation actuelle

Dans la situation actuelle, les odeurs pouvant être générées par le centre commercial sont les odeurs de cuisine en sortie des hottes d'aspiration de la cafétéria et des laboratoires de préparation alimentaire.

Ces odeurs ne génèrent pas de nuisance en-dehors des limites du site.

4.7.2. Situation projetée

Le projet n'entraînera pas d'évolution des conditions d'exploitation de la cafétéria et des laboratoires de préparation alimentaires.

Le projet d'extension de la galerie marchande n'aura donc pas d'impact sur les odeurs générés par le site.

4.8. Impacts sur le trafic de véhicules

4.8.1. Situation actuelle

Le centre commercial dispose d'un accès unique, à l'est (boulevard de l'ouest). Le site est également desservi par deux lignes de bus (à 200 m et 250 m) et par des accès piétons plus ou moins bien matérialisés.

Les livraisons de l'hypermarché et des boutiques ont lieu le matin, avant l'ouverture du site.

Une étude trafic a été effectuée sur le site (voir annexe 4). Cette étude montre que le trafic aux heures de pointe sur les axes environnant est de l'ordre de 2 700 véhicules/heure sur l'axe principal desservant le site (boulevard de l'ouest). L'étude montre que l'état de fonctionnement actuel du réseau permet d'assurer un niveau de service satisfaisant pour 3 des carrefours étudiés, notamment le carrefour d'accès au site (réserves de capacité de 10 %, 20 % et 25 %), et un niveau de service dégradé pour le dernier carrefour (déficit de capacité de 9 %).

4.8.2. Situation projetée

Le projet prévoit l'aménagement de nouvelles surfaces commerciales, sans modification de l'hypermarché.

Le nombre de places de stationnement passera de 1 182 à 944.

Sur ce type d'extension, il est considéré que seule 30 % de la fréquentation attendue sera constituée d'une fréquentation nouvelle. Sur cette base, l'étude trafic prévoit une augmentation du trafic en heure de pointe de l'ordre de 41 véhicules par heure.

Etant donnée la faible quantité de trafic d'apport par rapport au flux de véhicules du boulevard de l'ouest (41 véhicules/heure en plus, contre 2 700 véhicules heure actuellement), seul l'impact sur le carrefour desservant le site a été étudié.

L'étude montre que la réserve de capacité de ce carrefour sera de 22 % au terme du projet (alors qu'elle est actuellement de 25 %). Le projet n'entraînera donc pas de dégradation des conditions de circulation au niveau du réseau routier environnant. Le projet ne nécessitera donc pas la réalisation de travaux sur les axes routiers et carrefours environnants.

Concernant la circulation à l'intérieur du site, il est prévu de faire évoluer le principe de fonctionnement du parking, avec notamment une division des flux d'entrée du parking, la mise en place d'accès spécifiques pour les vélos et la mise en place de circulations piétonnes.

L'impact du projet sera donc négligeable sur le trafic environnant et sera positif sur les conditions de circulation internes.

4.9. Impacts sur les émissions sonores

4.9.1. Situation actuelle

Dans la situation actuelle, les émissions sonores proviennent des sources suivantes :

- le fonctionnement des installations techniques (groupes froids, chaufferie, ventilation) ;
- la circulation routière liée aux activités du centre commercial (véhicules légers et camions de livraison).

4.9.2. Situation projetée

Le projet ne prévoit pas de modification des installations techniques existantes et donc des émissions sonores qui y seront associées. Il est uniquement prévu l'implantation d'une pompe à chaleur sur la toiture de l'extension pour le chauffage et la climatisation des locaux.

A l'issue de l'extension de la galerie marchande, il est prévu une faible augmentation du nombre de camions de livraison (1 à 2 petits porteurs par semaine et par boutique, soit environ 20 à 40 véhicules par semaine pour l'ensemble du site).

L'augmentation de fréquentation du centre commercial induira par ailleurs une faible augmentation du trafic routier liée aux clients. Cette augmentation se répartira sur les différents axes environnants et représentera une faible augmentation globale du trafic environnant (en heure de pointe : augmentation de 41 véhicules/heure contre 2 700 véhicules/heure actuellement).

Les mesures actuellement en œuvre continueront à être appliquées : livraisons le matin, limitation de vitesse sur tout le site...

En conclusion, le projet n'aura pas d'impact significatif sur les émissions sonores générées par le site.

4.10. Impacts sur la génération de déchets

4.10.1. Situation actuelle

L'ensemble des déchets produits sur le site fait l'objet d'un tri sélectif à la source, de manière à favoriser les filières de valorisation.

Chaque secteur du magasin dispose de poubelles adaptées à la nature de ses déchets. Concernant la galerie marchande, l'ensemble des déchets générés par les boutiques est collecté dans un local container (localisé dans la galerie).

Les déchets du magasin, du mail et des boutiques sont ensuite regroupés et font l'objet d'une gestion commune.

4.10.2. Situation projetée

Le projet n'aura pas d'impact sur les conditions d'exploitation de la cafétéria et de l'hypermarché.

Des déchets supplémentaires seront générés par les nouvelles boutiques. Ces déchets seront du même type que ceux générés par les boutiques existantes. Les mesures de gestion de ces déchets qui seront mises en œuvre seront les mêmes que celles qui sont actuellement en place sur le site.

Au vu des surfaces créées (nouvelles surfaces commerciales / pas d'augmentation du volume de déchets de la cafétéria et des laboratoires de préparation alimentaire), l'augmentation attendue de la production de déchets sur le site est modérée. Les typologies de déchets resteront inchangées.

Le projet aura un impact modéré sur la production de déchets du site.

4.11. Impacts sur les émissions lumineuses

4.11.1. Situation actuelle

Les voiries et parkings du site sont éclairés par des lampadaires orientés vers le sol. L'éclairage est allumé en début et en fin de journée en fonction de la luminosité ambiante.

L'éclairage est limité la nuit, mais un éclairage minimum est maintenu pour des raisons de sécurité.

4.11.2. Situation projetée

Dans le cadre du projet, le parking sera entièrement remanié. Le réseau d'éclairage sera modernisé et optimisé. Par ailleurs, l'ajout de nombreux éléments végétaux, à la fois au niveau du parking et sur le pourtour du site, contribuera à réduire l'impact du site sur les émissions lumineuses.

Le projet aura donc un impact négligeable, voire positif sur les émissions lumineuses du site.

4.12. Impacts sur la consommation d'énergie

4.12.1. Situation actuelle

Le centre commercial utilise actuellement deux sources d'énergie : le gaz naturel (pour le chauffage et une partie de la préparation culinaire) et l'électricité (pour les groupes froids, les frigos, l'éclairage et une partie de la préparation culinaire).

4.12.2. Situation projetée

La consommation d'énergie liée à la préparation culinaire n'évoluera pas.

L'extension respectera les règles relatives à la RT2012, ce qui impliquera notamment une limitation des déperditions énergétiques. L'isolation concernera le mail et les commerces (façade avec isolation intégrée, isolation de la toiture et végétalisation d'une partie de la toiture).

Plusieurs mesures seront par ailleurs mises en œuvre pour réduire et optimiser les consommations électriques : pompe à chaleur performante pour chauffage et rafraîchissement (mail et boutiques), éclairage Led variable piloté par GTC, rideaux de verre au niveau des entrées (lumière naturelle), auvent périphérique pour limiter les surchauffes estivales, éclairage des cellules piloté par détecteur de présence et temporisation, optimisation du temps de fonctionnement de l'éclairage extérieur.

Enfin, des panneaux solaires seront installés : ils permettront d'assurer entièrement le fonctionnement des chauffe-eau du bloc sanitaires de la galerie.

Ainsi, bien qu'une augmentation de consommation d'énergie soit attendue en raison de l'augmentation de la surface commerciale de boutiques, cette augmentation sera maîtrisée par la mise en œuvre de ces différentes mesures.

Le projet aura donc un impact modéré sur la consommation d'énergie du site.

5. Evolution des risques sur les tiers

5.1. Situation actuelle

Dans la situation actuelle, les principaux risques identifiés pour les tiers sont les suivants :

- au niveau du centre commercial : incendie du bâtiment, incendie ou explosion au niveau de la chaufferie, déversement accidentel de produits dangereux ;
- au niveau de la station-service : déversement accidentel d'hydrocarbures, incendie et explosion d'hydrocarbures ou de GPL.

Le site dispose de moyens de prévention et de protection pour faire face à un éventuel accident :

- produits dangereux stockés sur rétention ;
- équipements de lutte contre l'incendie : sprinklage, RIA, extincteurs ;
- détection d'incendie, SSI et alarme d'évacuation ;
- éloignement du bâtiment par rapport aux limites de propriété ;
- consignes sécurité et exercices d'évacuation ;
- formation du personnel ;
- issues de secours ;
- murs et portes coupe-feu pour certains locaux (locaux techniques, réserves) ;
- service de sécurité incendie ;
- équipements de protection au niveau de la station-service ;
- désenfumage du bâtiment ;
- voie pompiers et poteaux d'incendie.

5.2. Situation projetée

Le projet ne modifiera pas le fonctionnement de la cafétéria, de l'hypermarché, des laboratoires de préparation alimentaire, des réserves et de la station-service.

La création de nouvelles boutiques est susceptible d'augmenter le risque en cas d'incendie.

Les mesures qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'aménagement des nouvelles boutiques seront similaires à celles qui sont déjà en œuvre sur le site :

- détection d'incendie, SSI et alarme d'évacuation ;
- équipements de lutte contre l'incendie (sprinklage, RIA, extincteurs) ;
- désenfumage ;
- murs et portes coupe-feu si nécessaire ;
- issues de secours.

D'une façon générale, et en tenant compte des moyens de prévention et de protection qui seront mis en œuvre, le projet ne sera pas à l'origine de nouveaux risques qui n'étaient pas pris en compte dans le cadre de l'évaluation des risques du site existant.



TOTAL PLACES PARKING	1182 places
dont places Pmr	18 places

- Espace vert : 20725m²
- Arbres Existants : 114

Département du Nord-Pas-de-Calais (59)
CENTRE COMMERCIAL CORA 59650 VILLENEUVE D'ASCO
 EXTENSION DE LA GALERIE MARCHANDE



GALIMMO <small>17 Rue de la Vallée 59500 Valenciennes T 03 20 28 84 99</small>	
	PROJEX <small>18 Rue de la Vallée 59650 Villeneuve d'Ascq T 03 20 28 84 99</small>
	PASO DOBLE <small>18 Rue de la Vallée 59650 Villeneuve d'Ascq T 03 20 28 84 99</small>

PC DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DE MASSE EXISTANT

Ind.	Date	Modifications	Outsignarchitecturo
PC2-01-EX			
A			
B			
C			
D			
E			
F			

Echelle 1/500
 Date 01.08.17
 Ref. A-0798



TOTAL PLACES PARKING	944 places
dont places Pmr	20 places
dont places Familiales	5 places
dont places Electriques	4 places dont 1pl PMR
dont places Taxes	1 places XL
dont places Permiables	135 places
Places 2 Roues	38 places
Places 2 Roues motorisées	4 places

- Espace vert existant : 20725m²
- Espace vert projet : 22310m²
- Places permiables : 1687m²
- Arbres Supprimés : 22
- Arbres Existants : 92
- Arbres Plantés : 627

Département du Nord-Pas-de-Calais (59)
CENTRE COMMERCIAL CORA 59650 VILLENEUVE D'ASCO
 EXTENSION DE LA GALERIE MARCHANDE



GALIMMO <small>MAITRE D'OUVRAGE</small> <small>27 Rue de Valenciennes</small> <small>59000 Lille</small> <small>Tel : 03 20 20 54 51</small>	<small>ARCHITECTE</small> COGNET & ASSOCIÉS <small>22, rue de la République</small> <small>59000 Lille</small> <small>Tel : 03 20 42 24 24</small>
CORA <small>MAITRE D'OUVRAGE</small> <small>1 Rue de Valenciennes</small> <small>59000 Lille</small> <small>Tel : 03 20 20 54 51</small>	<small>MAITRE D'OUVRAGE</small> PROJEX <small>20, rue de Valenciennes</small> <small>59000 Lille</small> <small>Tel : 03 20 42 24 24</small>
<small>MAITRE D'OUVRAGE</small> PROJEX <small>20, rue de Valenciennes</small> <small>59000 Lille</small> <small>Tel : 03 20 42 24 24</small>	<small>ARCHITECTE</small> PROJEX <small>20, rue de Valenciennes</small> <small>59000 Lille</small> <small>Tel : 03 20 42 24 24</small>

PC DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DE MASSE PROJET

Ind.	Date	Modifications	Outelgnard@lecture
A			
B			
C			
D			
E			
F			

PC2-02-PR
 Echelle 1/500
 Date 01.08.17
 Réf. A-0798